Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 059-215903691-20250616-20250616_6-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 25

OBJET
DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION RÉSIDENCE ET RUES

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/06/2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11/06/2025

L'an deux mil vingt cinq
Le seize juin
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEAUX JM. DELANNOY H. DUMOULIN S. GLINEUR B. MERESSE A. MALABOEUF G. MONTAY H. LEDOUX L. BLONDEAU MP. THUILLET A. AIT BAHA S. SPOTO V. PORQUET

Etaient excusés : C. MERCIER S. PIROTTE L. PHILIPPE B. LE MAIGNENT C. RIFF A. DEVEMY F. COQUELET C. GRAND JC. REZIGA I. PLOUVIER

Procurations respectives à : G. COLLET B. MERESSE JM. DELANNOY P. BAUDRIN C. COLLET D. RAMEZ H. LEDOUX S. GLINEUR

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 059-215903691-20250616-20250616_6-DE

1- Lotissement rue Victor Hugo – Agrandissement de la résidence La Médiévale

La société PROTERAM va débuter les travaux de la seconde phase de la résidence La Médiévale. Il s'agit de la construction d'un bâtiment collectif de 12 logements et de la vente de 15 terrains libres de constructeurs. Il convient donc de choisir un nom pour la rue de la nouvelle résidence qui va être créée et valider la numérotation proposée.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide de nommer la nouvelle rue qui va être créée : ***rue des Tanneurs***.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le
ID : 059-215903691-20250616-20250616_6-DE

2- Béguinage et rue créés à la Résidence Air et Lumière

Il convient de choisir un nom pour la nouvelle résidence qui va être construite à la résidence Air et Lumière et un nom pour la rue desservant les terrains libres de constructeurs et valider la numérotation proposée.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide de nommer la nouvelle résidence qui va être créée : ***résidence Jeanne de Valois*** et de nommer la nouvelle rue : ***rue du Comte du Hainaut***.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 17/06/2025
La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

MAIRIE DE MAING
59233